

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

27 septembre 2011

Numéro



TROIS ANS BIENTÔT

Pouvoir atteindre le numéro 100 était un sacré pari au lancement d'Antidote hebdo en novembre 2008.

Voici ce que nous écrivions dans le premier numéro :

« Parce que la propagande administrative est de plus en plus diversifiée et intrusive, l'information syndicale a besoin d'être plus réactive à l'actualité des services.

Antidote hebdo ambitionne d'y répondre de manière brève et synthétique [...]

Coups de gueule, billets impertinents, coups de projecteurs sur les incohérences de la DG et de ses thuriféraires : nous essaierons de lui donner une tonalité différente.

Rendre active et vivante la solidarité entre salariés, impulser l'unité d'action est un souci constant de la CGT : l'actualité sociale, dans sa dimension interprofessionnelle y prendra donc aussi toute sa place[...] »

Nous avons le sentiment que, malgré quelques imperfections, nos engagements ont été tenus.

Rendez-vous pour le numéro 1000 !

CADRES + CADRES = HUITRES

Qui a dit qu'être cadre A à la DRFIP était synonyme de traitement de faveur par rapport aux collègues C et B ? Celui-là (ou celle-là) se sera fourré le doigt dans l'œil. À preuve la « convention » (on aime singer le privé jusque dans la terminologie) à laquelle tous étaient conviés le 22 septembre à la halle de la Trocardière à Rezé.

Quelques centaines de collègues se sont donc retrouvés dans un lieu pas franchement convivial.

Antidote s'est interrogé sur ce choix. Réflexion faite, il est tout à fait logique.

La Trocardière sert le plus souvent aux foires-expositions : l'endroit est donc tout trouvé quand il s'agit de bonimenter sur les vertus de la fusion pour la carrière.

Elle sert également de salle de concert : idéal pour faire jouer les violons, mandolines et pipeaux de l'interlocuteur fiscal unique.

Il n'empêche que le nouveau statut du cadre A applicable au 1er septembre fait l'impasse sur la revalorisation nécessaire de la grille indiciaire, que le gel du point d'indice s'applique dans toute sa rigueur aux inspecteurs et inspecteurs départementaux, que le pilotage déshumanisant par indicateurs fait aussi des ravages dans cette catégorie.



Mais, de l'avis général, il y a quand même eu du bon dans cette journée : le buffet, les huîtres particulièrement.

CONTRÔLEURS DU TRÉSOR : LA GAGNE !

L'histoire remonte à 2006. La DG prétendait écarter la promotion des contrôleurs du Trésor de mars 2006 du bénéfice d'un décret du 1er novembre de la même année instituant une indemnité forfaitaire valable lors du stage d'immersion et du stage pratique. Pour les contrôleurs encore en stage du 1er novembre 2006 au 28 février 2007, cela représentait un dû d'environ 1000 euros.

La DG soutenait qu'ils étaient régis par l'ancien décret.

Appuyés par la CGT, plusieurs collègues ont formé des recours

devant les tribunaux administratifs.

En juin 2011, le Conseil d'État a donné gain de cause à l'un d'entre eux.

La CGT a immédiatement saisi le Directeur Général pour qu'il régularise l'ensemble des contrôleurs de la promotion, et, sans réponse de sa part, a interpellé la DGFIP lors du CTP Central du 9 septembre : la DG a alors indiqué qu'elle se rangeait à l'avis du Conseil d'État.

On ne voit pas comment il aurait pu en être autrement, sauf à s'essuyer les pieds sur la plus haute juridiction administrative...

Le combat a été long, mais il a payé !

Tout n'est cependant pas réglé, les modalités de versement ne sont pas arrêtées en détail. La CGT invite les collègues concernés à prendre contact en cas de litige sur la liquidation des indemnités dues.

BRICOLAGE OU PAS BRICOLAGE ?

À l'occasion du CTPD de la DRFIP du 12 septembre, la CGT a fermement interpellé, photos à l'appui, la direction de la DRFIP sur le manque d'entretien des sites de Saint-Nazaire (De Gaulle et Pressensé) et ses conséquences en matière de conditions de travail, de santé et de sécurité.

La direction semble vouloir se contenter de travaux de sécurité à minima.

La CGT a donc proposé la rédaction (en intersyndicale) de cahiers de doléances formalisant les revendications des collègues, qui seront remis à la direction et transmis au CHS.

Cahiers en cours de rédaction.

MARIANNE EST CONTENTE

C'est la saison des taxes foncières, de leur forte augmentation dans certaines zones, du contentieux d'attribution du au retard de publication des actes dans les conservations des hypothèques.

C'est donc la saison des appels téléphoniques, des trésoreries de proximité en sous-effectifs complètement submergées, et des contribuables essayant désespérément d'avoir un interlocuteur.

C'est pas joyeux dans les SIP.

Et pas meilleur au CDIF Saint-Nazaire ou la fusion avec le CDI n'est pas réalisée : on y a comptabilisé jusqu'à 2300 appels dans une journée. Inutile de préciser que tous n'ont pas abouti.

Mais comme les contribuables ont eu droit au message pré-enregistré, tous sont considérés comme ayant eu une suite...et Marianne est contente.

GRAIN DE SABLE

À quoi peut donc servir un cadre C à la Brigade de contrôle et de recherche (BCR) ?

À désorganiser toute une part du contrôle fiscal quand il part prochainement en retraite et qu'il n'est pas remplacé.

Notre collègue assure seule en effet, entre autres fonctions, les recherches bancaires pour l'ensemble des brigades de vérification du département et même au delà puisque certaines banques centralisent à Nantes leurs services régionaux.

Branle-bas de combat à l'approche de l'échéance.

Pourvoir le poste suppose de dégarnir un autre service.

Et si l'on arrêtait simplement de supprimer des emplois ?

PRIMO-DÉLINQUANTS, SUITE (ET FIN?)

Antidote s'est laissé dire qu'une explication aurait eu lieu entre les responsables de la filière fiscale et du SIP (portuaire) concerné par notre petit article du n° 98.

On attend maintenant du concret.